

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr

Procès-Verbal

Comité syndical du 02 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à 14 heures 30, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX, Président.

Date de convocation : 28 octobre 2023

Présents :

Délégués titulaires : Alain BUJADOUX, Jean-Pierre BONNAUD, Michèle ALOUCHY, Jean-Jacques BIGOURET

Délégués suppléants :

Absents :

Secrétaire de séance : Michèle ALOUCHY

N° d'ordre	Objet	Vote		
		P	C	Abs
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023	04	00	00

Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	16/2023	Location du cabinet n°6 du centre de santé à une kinésithérapeute	04	00	00

L'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche est invitée à prendre la parole pour présenter le projet.

M. Alain GRASS, Vice-Président de l'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche présente le projet d'installation d'une kinésithérapeute libérale, Mme Valérie REGNIEZ, dans le cabinet n°6 du centre de santé.

Il informe l'assemblée qu'elle souhaite s'installer au centre de santé, début d'année 2024, pour pratiquer la kinésithérapie sur place et également aux domiciles des patients. Le cabinet n°6 lui convient et lui permettra d'accueillir simultanément deux patients.

En ce qui concerne le fonctionnement de son cabinet, elle assurera elle-même ses prises de rendez-vous via son téléphone portable, partagera la salle d'attente (2 personnes maximum) et la salle de repos avec « Médecins Solidaires » et se calera sur les horaires du centre de santé.

Préalablement à cette installation, l'accord de l'association « Médecins Solidaires », qui occupe les locaux du centre de santé, a été sollicité et cette candidature a été acceptée.

M. Alain GRASS présente le calcul de loyer et provisions pour charges qui s'élèvent, par mois, à :

- Loyer : 100 €
- Provisions pour charges : 150 €

Un bail professionnel devrait être signé entre le syndicat de communes Bellegarde et Saint-Saint Ensemble et Mme REGNIEZ pour début d'année 2024.

Monsieur le Président du syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble, vu l'exposé de l'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche, demande l'avis du comité syndical quant à ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **ACCEPTÉ** le projet d'installation d'une kinésithérapeute libérale, Mme Valérie REGNIEZ, dans le cabinet n°6 du centre de santé,
- **DECIDE** que :
 - o Le bail professionnel sera consenti pour une durée de 6 ans, moyennant le paiement d'un loyer s'élevant à 100 € par mois et provisions pour charges s'élevant à 150 € par mois et pouvant être reconduit tacitement,
 - o Le loyer sera révisé, à chaque date anniversaire, en tenant compte de la variation de l'indice des loyers d'activités tertiaires (ILAT) du 2^{ème} trimestre 2023 dont la valeur s'établit à 130.64
 - o Le locataire ne pourra pas sous-louer ou céder librement son bail
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces à intervenir

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
3	17/2023	DETR 2024 - Travaux d'amélioration du centre de santé	04	00	00

Monsieur le Président expose au comité syndical le projet de travaux d'amélioration pour le bâtiment du centre de santé, à savoir, le rajout d'une porte pour améliorer la confidentialité des patients et la couverture de la pergola extérieure permettant aux patients en attente à l'extérieur d'être protégés des intempéries. Le montant est estimé à **4 569.38 € HT**.

Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2024 - rubrique 15 - Maintien ou développement des services publics, au taux de 40 %, pour un montant de **1 827.75 €**.

Il demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **APPROUVE** le projet dont le montant est estimé à 4 569.38 € HT.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2024, au taux de 40%, pour un montant de 1 827.75 €.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Porte pour confidentialité	3 270.00 €	
Peinture porte confidentialité	330.00 €	
Couverture sur pergola	969.38 €	
DETR - 40 %		1 827.75 €
Autofinancement - 60 %		2 741.63 €
Total	4 569.38 €	4 569.38 €

- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement sur le budget 2024
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces à intervenir

N° d'ordre	Objet
4	Questions diverses

NEANT

La séance est levée à 15h00

Signatures

Le Président,
Alain BUJADOUX

La secrétaire,
Michèle ALOUCHY